

Service Public d'Assainissement Non Collectif Service Public d'Assainissement Collectif

DEMANDE D'INTERVENTION PAR UN PARTICULIER

Ce document est disponible en mairie pour les usagers. Il est utilisable dans les cas suivants :

- Contrôles de raccordement : cessions immobilières, création de nouveaux branchements, contrôles préventifs, contrevisites, ...
- Contrôles ANC : contrôle de conception, contrôle de réalisation, cessions immobilières

La demande est transmise par le particulier en mairie. La mairie TP Ae transmet la présente fiche E complétée accompagnée d'un bon de commande (fiche H).

Cette fiche est accompagnée d'une fiche « tarifs », éditée directement par la collectivité. La signature de la demande d'intervention par le particulier vaut acceptation de ces tarifs à la date de la signature.

Dans ce document, il faut distinguer :

- Le responsable du Service Public de l'Assainissement Collectif (SPAC) ou de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) : il s'agit de la mairie qui valide le travail du contrôleur
- Le contrôleur : il s'agit du bureau d'études qui a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres pour réaliser la prestation des contrôles.



TP Ae
5 rue Jacques Frimot
Parc d'innovation de Mescoat
29800 LANDERNEAU
Tél : 02 98 83 75 12
Mail : ctrl@tpae.fr
www.tpae.fr

Votre demande concerne : **Un contrôle d'un dispositif d'assainissement non collectif (contrôle SPANC)**

→ Choisissez le type de prestation sollicitée pour un contrôle de dispositif ANC

- Contrôle de conception d'un projet d'ANC=> remplir le volet complémentaire A
- Contrôle de réalisation d'un dispositif ANC
- Contre-visite des dispositifs neufs ou réhabilités (dans le cas où des modifications ont été apportées suite à un premier contrôle de dispositif neuf ou réhabilité)
- Contrôle de dispositif dans le cadre d'une cession immobilière => remplir le volet complémentaire D1

 Un contrôle de raccordements aux réseaux d'assainissement (contrôle de branchement)

→ Choisissez le type de prestation sollicitée pour un contrôle de raccordement aux réseaux d'assainissement :

- Contrôle de conformité d'un branchement neuf ou réhabilité (tranchée ouverte fermée)
- Contrôle de conformité d'un branchement dans le cadre d'une vente
- Contre-visite liée à un contrôle de conformité (validation de la correction d'un défaut ou prise en compte d'un nouvel élément suite à un premier contrôle)

ADRESSE COMPLETE DU BATI A CONTROLER :

Adresse :
 Code postal :
 Commune :
 Référence(s) cadastrale(s) :

RENSEIGNEMENTS SUR LES CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE ET SON OCCUPATION

- Maison individuelle
 - Résidence principale
 - Résidence secondaire
 - Destinée à la location
 - Autre (préciser :
- Immeuble (nombre d'appartements à contrôler dans l'immeuble :)
- Appartements
- Autres (à préciser) : (capacité d'accueil :

Déclaration du nombre de pièces principales (PP) de l'immeuble (après travaux si projet) :

Adresse de correspondance

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE :

Nom :
 Prénom :
 Tel portable :
 Tel fixe :
 Courriel (facultatif) :

ADRESSE ACTUELLE

Adresse :
 Code postal :
 Commune :

ADRESSE A PARTIR DU / / 20.....

Adresse :
 Code postal :
 Commune :

COORDONNEES DE LA PERSONNE A CONTACTER POUR PROGRAMMER L'INTERVENTION (si différent du propriétaire) :

Nom :
 Prénom :
 Tel portable :
 Tel fixe :
 Courriel (facultatif) :

Nom, prénom de l'occupant (si différent du propriétaire) :
 N° de téléphone de l'occupant :

Je souhaite recevoir un rappel au moins 24h avant en cas de rendez-vous (cocher une seule case) :

- Par SMS ou appel téléphonique (téléphone portable à renseigner ci-dessus)
 Par courriel (adresse mail à renseigner ci-dessus)
 Aucun rappel souhaité

Contexte de la demande

Cette demande est faite en parallèle d'une procédure de :

- Travaux de mise aux normes
 Vente
 Permis de construire
 Déclaration préalable
 Certificat d'urbanisme

Numéro de procédure :

Le propriétaire s'engage à :

Contrôles SPANC	Contrôles SPAC
<ul style="list-style-type: none"> ■ À informer le SPANC de toute modification de son projet ; ■ À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ; ■ À informer le SPANC avant le début des travaux d'assainissement selon les modalités précisées dans le règlement du SPANC ; ■ À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ; ■ À procéder à la réception des travaux et à communiquer le procès-verbal au SPANC. Dans le cas où le propriétaire réalise lui-même les travaux, une attestation sur l'honneur confirmant le respect des règles de l'art devra être transmise au SPANC ■ À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ; ■ À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filiales agréées) ; <p>En prévision du passage de l'agent du SPANC, nous vous remercions de rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ■ A autoriser le technicien à pénétrer sur la propriété pour la réalisation du diagnostic des raccordements aux réseaux publics de collecte des eaux usées et pluviales. ■ A présenter ou déclarer l'intégralité des installations de collecte des eaux usées et pluviales que comporte la propriété ■ A rendre accessible l'ensemble de l'installation d'assainissement, notamment les regards de visite ■ A régler le montant de l'intervention, qu'elle soit fructueuse ou non, dès réception du titre de recette établi par la Trésorerie ■ A Prendre connaissance du règlement de service assainissement et des tarifs de contrôle en vigueur <p>Attention pour les contrôles de branchement, l'EAU ne doit pas être COUPEE, afin de permettre la réalisation du contrôle</p>

Visa :

Nom du propriétaire (ou de son représentant) :

Prénom :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé bon pour acceptation)

Fait le : .. / .. / à :

Document à retourner à votre mairie – ne la transmettez pas directement à TPAe

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'entreprise TPAe pour pouvoir réaliser les contrôles et communiquer les informations à la commune concernée. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : commune concernée. Elles ne seront en aucun cas utilisées pour un usage commercial ultérieur. Elles sont conservées pendant une durée maximum de 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter TPAe à l'adresse suivante : contact@tpae.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Volet complémentaire à remplir pour le contrôle de la conception de votre futur dispositif d'assainissement non collectif : renseignements supplémentaires à fournir (volet A)

PIECES A JOINDRE A LA PRESENTE DEMANDE :

- Plans intérieurs de l'habitation projetée ou existante*, niveaux par niveaux indiquant la destination des pièces et leur surface habitable (chambres, wc, salle d'eau, séjour, bureau, ...), * plans intérieurs demandés également pour les habitations existantes
- Etude de définition d'une installation d'assainissement non collectif réalisée par un bureau d'études¹
- Autorisation de rejets,
- Autorisations particulières (si nécessaire)

REMARQUE IMPORTANTE : EN AUCUN CAS, l'installation du dispositif d'assainissement non collectif ne doit être entreprise avant l'approbation du dossier par le service public.

COORDONNEES DU CONCEPTEUR DU FUTUR DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

- Nom :
- Adresse :
- Tel portable :
- Tel fixe :
- Courriel (facultatif) :

COORDONNEES DE L'INSTALLATEUR (ENTREPRISE OU PARTICULIER) - SI CONNU -

- Nom :
- Adresse :
- Tel portable :
- Tel fixe :
- Courriel (facultatif) :

Nombre d'Equivalents habitants (EH) retenu par le bureau d'études :

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

- Adduction publique
- Alimentation privée (préciser par quel moyen -puits, forage-) :

Présence d'un captage privé² (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

SI OUI :

- L'ouvrage est-il déclaré³ ? oui non
- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? oui non
- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? oui non
- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres⁴ ? oui non

¹ L'étude devra être conforme au « guide technique pour la réalisation des études de définition d'une installation d'assainissement non collectif pour l'habitat individuel » édité par le conseil département du Finistère ou aux dispositions du cahier des charges type pour une étude de sol et de filières d'assainissement non collectif » édité par l'agence de l'eau Loire Bretagne) pour les travaux de réhabilitations financés par l'agence de l'eau.

² il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

³ tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire

⁴ la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.

CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE

Prétraitements

- Bac à graisses (volume : litres)
- Fosses toutes eaux (volumes : m3) avec préfiltre intégré à la fosse sans préfiltre intégré
- Autre dispositif (fosse d'accumulation,...) :

Traitement

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Tranchées d'épandage
Nombre de tranchée :
Longueur de chaque tranchée : m
Profondeur : m
Largeur : m
<input type="checkbox"/> Lit d'épandage
Longueur : m
Largeur : m
Profondeur : m
<input type="checkbox"/> Filtre à sable vertical <input type="checkbox"/> non drainé <input type="checkbox"/> drainé
Longueur : m
Largeur : m
Profondeur : m | <input type="checkbox"/> Tertre d'infiltration
Longueur à la base : m
Largeur à la base : m
Longueur au sommet : m
Largeur au sommet : m
<input type="checkbox"/> Lit filtrant drainé à flux vertical à massif de zéolithe
Fournisseur :
Surface de filtration : m ²
<input type="checkbox"/> Filière agréée
<input type="checkbox"/> Filtre compact
<input type="checkbox"/> Filtre planté de roseaux
<input type="checkbox"/> Microstation d'épuration |
|--|--|

Dénomination commerciale de la filière agréée :

.....

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement : EH

Dispositifs annexes

- Pompe de relevage
- Des eaux brutes
 - Des eaux prétraitées
 - Des eaux traitées
- Toilette sèche

Moyens mis en œuvre pour épandre les composts produits

Rejet des eaux usées et des eaux pluviales**Rejet des eaux usées**

- Dans le sol
- Dans un fossé existant
- Dans un cours d'eau, mare, etc. (préciser :)
- Rejet dans un puits d'infiltration

Pour ces deux dernières cas, autorisation de rejet obtenue auprès du gestionnaire de l'exutoire à joindre impérativement à la demande de validation du projet dans le cas d'un rejet dans un exutoire privé)

Rejet des eaux pluviales

- Dans le sol
- Dans un fossé existant
- Dans un cours d'eau, mare, etc. (préciser :)
- Dans le réseau

Volet complémentaire à remplir pour la vérification de fonctionnement et d'entretien d'un dispositif ANC (volet D1)

DOCUMENTS A PRESENTER A L'AGENT LORS DE SA VISITE (si possible)

- Plans
- Étude de sol et/ou de filière
- Photos des travaux
- Factures
- Justificatifs d'entretien
- Contrat d'entretien

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Superficie du terrain :m²

Superficie disponible pour l'assainissement non collectif :m²

Terrain inondable : Oui Non

MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :

- Adduction publique
- Alimentation privée (préciser par quel moyen -puits, forage-) :

Présence d'un captage privé⁵ (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ? Oui Non

SI OUI :

- L'ouvrage est-il déclaré⁶ ? oui non
- L'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ? oui non
- L'eau est-elle utilisée pour l'arrosage de légumes destinés à la consommation humaine ? oui non
- La distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres⁷ ? oui non

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'INSTALLATION :

- Nombre d'habitations raccordées à l'installation :m²
 - L'ensemble des eaux usées est-il raccordé à l'installation ? Oui Non
 - Les eaux pluviales sont-elles séparées de l'installation d'assainissement ? Oui Non
 - Âge de l'installation
- Âge réel : préciser la date de réalisation ou de réhabilitation de l'installation : ... / ... /
- Si inconnu, tranche d'âge approximative : < 10 ans 10-15 ans 15-25 ans > 25 ans

ENTRETIEN DE L'INSTALLATION

Date de la dernière opération d'entretien : / /

Type d'entretien (vidange, changement de pièce, etc.) :

Existence de justificatifs ? Oui Non

⁵ il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine

⁶ tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire

⁷ la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.